ensemble pour bâtir votre avenir

Information CFE-CGC NAO 2016
Entreprise Sanef

La CFE-CGC ne signe pas l'accord NAO 2016, nos demandes n'ayant pas été entendues :

- Pour le personnel forfaitaire Cadres et Maîtrises, nous demandions un minimum garanti à la hauteur de la valeur du point, soit 0,70%. Dans la proposition de la Direction, pour les classifications entre E et H, on constate qu'un salarié forfaitaire bénéficie d'un minimum de 0,35% et qu'un salarié non-forfaitaire bénéficie d'une augmentation minimale de 1,06 % (0,70% valeur du point + 0,36% d'ancienneté). Cette mesure est **discriminatoire**.

- Pour le personnel de la Structure et DEM, nous demandions l'instauration d'une **prime d'assiduité** liée à l'absentéisme ou **une prime de productivité** (nous connaissons l'exemple d'un salarié classé G avec 20 ans d'ancienneté dont le salaire net est de 16OO €). Nous souhaitions également, pour cette année 2016, un regard attentif de la direction sur les situations individuelles vis-à-vis de l'absentéisme, des accidents du travail et l'attribution des points supplémentaires.

- Nous demandions une attention particulière sur les tâches de travail reportées aux salariés suite aux départs non remplacés (**stress, burnout**)

Nous avons également informé la direction de la demande forte des salariés forfaitaires pour l'ouverture de discussions et la rédaction d'une **charte liée à la PVO** : les grandes règles concernant la définition des objectifs, l'évaluation lors des entretiens (formulaires d'entretien annuel et de mi année), la traduction en PVO et la demande de retour via un bilan annuel sur l'attribution des PVO.

cfe-cgc.sanefreims@gmail.com
cfe-cgc.sanefsenlis@gmail.com